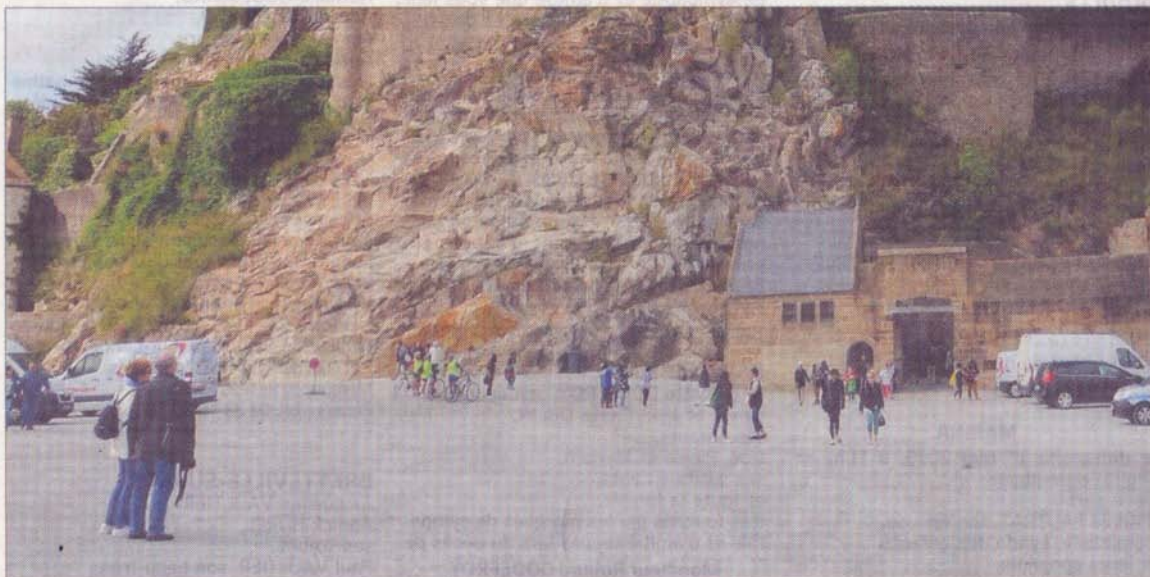


Les vélos vont gagner deux mois



Interdits d'accès au Rocher du 1^{er} mai au 30 septembre, les vélos pourraient être autorisés à emprunter le pont-passerelle aux mois de mai et juin 2017.

LE MONT-SAINT-MICHEL

L'association "Vélocité" a perdu une bataille mais pas la guerre. L'accès des vélos au Mont-Saint-Michel pourrait être prolongé du 1^{er} mai à la fin juin en 2017.

Le 2 décembre, le tribunal administratif de Caen avait débouté l'association de son recours contre l'interdiction faite aux vélos de pouvoir circuler sur le pont passerelle du 1^{er} mai au 30 septembre de 10 h à 18 h. A l'amende, l'association "Vélocité", qui ne touche aucune subvention de fonctionnement,

avait lancé un appel aux dons. "La solidarité a très bien marché", annoncent ses membres. "Nous avons collecté 3 600 € de la part de particuliers domiciliés dans la toute la France mais aussi de Suisse et de Belgique." Cette bonne nouvelle s'est accompagnée d'une autre. Lors d'une réunion à la Préfecture le 22 mars, le directeur de cabinet a annoncé que l'accès des vélos au Mont pourrait être prolongé jusqu'au mois de juin. "On garderait les restrictions pour juillet et août, les deux mois les plus fréquentés

de la saison et on observe ce qui se passe." L'objectif de l'association reste l'ouverture d'un accès total, tout en sachant que le pont-passerelle est une voie verte ! Selon Vélocité, "Philippe Bas, président du Département, soutient cette initiative." Et le Tour de France ? "Il sera dans l'illégalité au regard des arrêtés pris", sourit Sylvain Lambert, membre de Vélocité. "Le Département a dépensé 2,3 millions d'euros pour le Tour de France. Et combien pour l'aménagement de la pratique cyclable ?"